



Avis n° 23-37005

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur [https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:"23-37005"](https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:)

Section 1 : Reference de l'avis initial

Annonce N° 23-23012

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr du **22/02/2023** au **14/03/2023**

Section 2 : Identificateur de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :

ville du Touquet-Paris-Plage

Type de Numéro national d'indentification :

SIRET

N° National d'identification :

21620826400012

Ville :

Le Touquet-Paris-Plage

Code Postal :

62520

Groupement de commandes :

Non

Département(s) de publication : **62**

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché :

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la concession de la plage du Touquet (Ville/Etat) et de la Délégation de Service Public pour sous-concessions de Plage sur le Domaine Maritime

* Descripteur principal :

79311000

Type de marché :

Services

Description succincte du marché :



Les prestations concernent une mission d'étude globale d'assistance et de pilotage, afin d'aboutir au renouvellement de la concession de la plage naturelle pour une durée de 12 ans et de la procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour l'attribution des sous-traités d'exploitation situés sur le domaine maritime. L'étude doit intégrer toutes les contraintes et opportunités techniques, architecturales, urbanistiques, environnementales, juridiques, réglementaires, financières économiques et organisationnelles nécessaires à l'élaboration des clauses techniques des futurs sous-traités d'exploitation. Le marché comporte une tranche ferme (phase 1 : dossier de renouvellement de la concession de la plage du Touquet (Ville/Etat), et phase 2 : délégation de service public pour sous-concessions de plage sur le domaine maritime) et d'une tranche optionnelle (traitement des contentieux éventuels). Il n'est pas prévu de variantes obligatoires ni de négociation. Pour la tranche ferme, les délais d'exécution sont : pour la phase 1 : la prestation sera exécutée dans un délai maximum de 9 mois (dépôt du dossier) à compter de l'ordre de démarrage qui interviendra au plus tard la première quinzaine d'avril 2023 ; et pour la phase 2 : elle devra débuter le 15 janvier 2024 et sera exécutée dans un délai maximum de 11 mois. Pour la tranche optionnelle : le délai d'exécution est lié à la nature et au déroulement de la ou des recours gracieux et/ou contentieux. Le délai limite de notification de l'ordre de service de démarrage de la tranche optionnelle, à compter du démarrage de la tranche ferme, est le suivant : 18 mois.

Critères d'évaluation des projets :

Prix : 30 % - Valeur Technique : 30 % - Garanties professionnelles : 40 %

Mots descripteurs :

Assistance juridique, Assistance technique

Section 4 : Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

groupe constitué de la sas ice Pissarello (mandataire - 839 chemin du Peymont - 06610 La Gaude), de la sarl a.e.i et de la sarl ictp, sur les bases suivantes :-
tranche ferme : 118 200 euros (H.T.) pour la partie forfaitaire, ferme et définitive et 2 000 euros (H.T.) pour le coût forfaitaire d'intervention par réunion au-delà du nombre forfaitaire intégrant les frais de déplacement. - tranche optionnelle : 150 euros (H.T.) pour le coût horaire d'intervention en cas de contentieux